

TABLEAU DE SUIVI DU PLAN DE SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES 2007

Partie	Fiche	Mesure	Actions	Echeances prévues dans le programme	Statut	Etat d'avancement	Etat	
1ERE PARTIE : SIMPLIFIER LES FORMULAIRES ET LES PROCEDURES	Fiche 1.1. Simplifier et dématérialiser les formulaires	Mesure 1: revue générale des procédures et des formulaires	Propositions de simplification des formulaires les plus utilisés dont: - transports sanitaires; - avis d'arrêt de travail; - certificat médical ATMP; - protocoles de soins; - entente préalable	31-mars-07	Terminé	1- formulaire TS: diffusés en juillet-07 avec circulaire d'accompagnement 2- avis arrêt de travail: décret paru, Nouveaux formulaires diffusés en décembre-07. Dématérialisation en cours 3- certificat ATMP: demat fin 2008 4- protocole de soins: expérimentation en cours cf. mesure 5 5- EP: pour les MK cf mesure n°7 sur EP		
		Mesure 2: associer les PS dans l'élaboration des formulaires	Mise en place d'un comité Etat, 3 régimes AM et syndicats consulté sur les projets de formulaires ou projet de révision de formulaires	1ère réunion au plus tard le 15 février 2007	En cours	Mise en place de groupes de travail assurance maladie. Comité reste à mettre en place.		
	Fiche 1.2. Simplifier l'utilisation du protocole de soins des patients en ALD	Mesure 3: référence globale aux recommandations HAS	Publication des recommandations HAS sur les ALD		au 1er juillet 50% des protocoles de soins selon la procédure simplifiée, 100% fin 2007	En cours	La HAS prévoit 100% fin 2008. 44 guides couvrant 27 ALD à fin juin 2008	
		Mesure 4: harmoniser les pratiques des médecins conseils	harmonisation des pratiques des MC pour la validation des PDS		A partir de janvier 2007	Terminé	Ø Prise en compte des arguments déclaratifs attestés par le médecin traitant Ø Privilégier l'entretien téléphonique à l'envoi de fiche de concertation Ø Définition des critères diagnostiques minimaux nécessaires et suffisants (à ce jour, ces critères ont été établis pour 4 pathologies : diabète, affections psychiatriques, maladie coronaire et tumeurs malignes). Ø Faciliter le remplissage du protocole (lorsque la « liste HAS » figure dans le guide ALD). Ø Pour les demandes de renouvellements : pas de reprise des critères d'admission ; préciser les éléments éventuels relatifs à l'évolution de la pathologie. Ces instructions ont été diffusées au réseau du service médical le 28 juin 2007 (Lettre-réseau LR-DDGOS-57/2007) et présentées aux médecins généralistes par les délégués de l'Assurance Maladie en juillet 2007. Des fiches pratiques memos sont disponible sur AMELI (4 ALD + 4 prochainement couvrant ainsi 74% des ALD).	
		Mesure 5: dématérialisation du protocole de soins	Trois étapes: - expérimentations RG et MSA; - concertation inter régimes; - généralisation		Trois étapes: - 1er semestre 2007 - mi 2007 - 2008	En cours	Une expérimentation en cours, généralisation premier trimestre 2009.	
		Mesure 6: faciliter le renouvellement du protocole de soins	Deux étapes: - instructions aux médecins conseils pour faciliter les renouvellements; - renouvellement encore facilités par la dématérialisation		Deux étapes: - d'ici mars 2007 - en 2008	Terminé	1 ère étape à lier avec la mesure 4 (notamment fiches mémo) 2 ème étape Cf mesure 5.	
	Fiche 1.3. Simplifier la procédure de l'entente préalable	Mesure 7: mieux cibler l'entente préalable	Trois étapes: - suppression des 33 EP - négociation de l'évolution des EP avec les MK - démarche similaire avec les autres PS		Trois étapes: - dès que possible - avant fin février - progressivement	En cours	1- Procédure non encore enclenchée car un complément d'étude est nécessaire sur l'opportunité de supprimer les 33 actes. 2- Fail pour < 30 séance par année glissante. 3- Groupe de réflexion sur la réforme globale de l'EP mis en place à la CNAMTS	
		Mesure 8: mieux articuler le protocole de soins et l'entente préalable	définition de la liste des actes soumis à EP et figurant sur le PDS qui peuvent être supprimés		Avant fin mars 2007	En cours	En cours de réflexion au sein du groupe visé en mesure 7	
	2è PARTIE: AMELIORER LES SERVICES OFFERTS AUX MEDECINS PAR L'ASSURANCE MALADIE	Fiche 2.1. Offrir un service personnalisé tout au long de la carrière du professionnel de santé	Mesure 9: Mise en place du compte professionnel de santé	Développement du compte professionnel de santé avec à terme une optique inter-régime	* ouverture début février; * enrichissement au 31/03/07; * complément été 2007	Terminé	1- ouverture faite en février 2007, 155 000 comptes ouverts à fin août 2008. 2 - outil vivant, enrichissement permanent et régulier (ex droit des assurés, gestion des lieux d'exercice multiples, notification des paiements par messagerie etc...)	
			Mesure 10: simplifier les contacts des PS avec les caisses	* Mise en place d'un binôme MC/administratif * Développement des échanges téléphoniques et messagerie et de courriers plus lisibles	* 30 juin 2007 * 30 juin 2007	Terminé	Ø Réécriture de l'ensemble des courriers émanant de l'Assurance Maladie selon une charte rédactionnelle reposant sur les principes suivants : - s'interroger sur la pertinence du canal de contact (courrier, téléphone...) - positionner les informations pertinentes pour faciliter la lecture voire la réponse - clarifier les libellés tout en conservant l'information technique (réglementaire) nécessaire. Mis en oeuvre via la LR-DDGOS-57/2007 du 28/06/07.	
Fiche 2.2. Accompagner le médecin au moment de l'installation		Mesure 11: faciliter son accès à l'info avant son installation			Terminé	Le portail informatique ameli/cartosanté est fonctionnel, un RDV spécifique est créé dans les CPAMs avec utilisation de c@rto-santé pro pour une étude de marché complète.		
Mesure 12: simplifier les démarches d'installation				Terminé	LR-DDO-115-2007 du 05/06/07 affiche au réseau les mesures de simplification pour les nouveaux installés (mesure 11,12,13 + accueil unique) et prévoit un entretien au ours duquel est remis sur clef USB les éléments essentiels pour le futur professionnel (convention, avenant, imprimés etc...). Un suivi est également prévu par les DAMs dans les mois suivant l'installation.			
Fiche 2.3. Accompagner les futurs médecins		Mesure 13: découverte des aspects médico-administratifs			En cours	80% des CPAMs ont mis en place ces stages, 5000 étudiants en ont déjà bénéficié.		
Fiche 2.4. Favoriser l'activité des médecins retraités		Mesure 14: Mieux ajuster aux honoraires le montant des CS en situation de cumul emploi/retraite	Publication des dispositions réglementaires		Fin février 2007	Terminé	Décret n° 2007-581 du 19 avril 2007 fixant pour les médecins le mode de calcul des cotisations d'assurance vieillesse en cas d'activité prévue à l'article L. 643-6 du code de la sécurité sociale (JO du 21/04/2007). Autre décret en cours permettant l'extension à tous les PS et un dispositif similaire pour l'installation.	
Fiche 2.5. Faire de la simplification administrative un axe de gouvernance		Mesure 15: préoccupation constante des instances de l'assurance maladie	* élaboration de propositions de simplification au niveau des CPL; * synthèse nationale des propositions		* premier trimestre 2007 * fin premier semestre 2007	A venir	La CNAMTS met en place ses groupes au niveau national. La préoccupation des CPL a été évoqué au réseau via la LR-DDGOS-57/2007 du 28/06/07 les premiers résultats sont en attente.	